



Vol par utilisation d'une faille dans les caisses automatiques

Par Jay90400

Bonsoir,

Déjà sachez que la honte plane sur moi et que je ne suis absolument pas fier de ma bêtise
Je n'ai jamais rien fait de travers et depuis qqmois sans le vouloir la première fois j'ai découvert une faille dans mon supermarché , j'achetais des légumes étiqueté par mes soins et passait en caisse automatique.
C'est là que le vice a eu raison de moi, en effet en scannant mon sachet légume tout en déposant un autre article en l'occurrence bouteille de vin en même temps dans le bac, ça ne signalait aucune erreur et donc les bouteilles passaient à l'as systématiquement jusqu'à être attendu ce soir même en sorti de magasin avec appel à la gendarmerie .
J'ai reconnu avoir déposé la bouteilles passaient dans le bac sans que celle ci s'ajoute à la note .
Sauf qu'ils ont remonté méfaits datant de 5 mois et que la note est salée (le dossier en main distillé 152 bouteilles pour un montant estimé à 5000? (ce que je conteste)
Je pense n'avoir aucune excuse et souhaite rembourser en intégralité ce que j'ai soustrait via cette faille de la caisse automatique.
La gendarmerie ne m'a pas embarqué et va mener l'enquête avant de me convoquer .
Je ne chercherai pas à nier mais simplement à payer mon méfait dont je ne suis pas fier du tout mais c'était irrépensible comme peut être de la cleptomanie .

Voilà j'ai honte très honte et également très peur des conséquences de mon geste répété .

Merci d'avance pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter .
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous risquez une amende en plus de rembourser les produits volés.
Vu le montant, consultez un avocat pour aider à votre défense.

Par kang74

Bonjour

Vous avez donc commis le délit de " vol" .
Je ne vois pas de faille , c'est un acte volontaire de ne pas payer un article sciemment .
Article 311-1

Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Et vu le montant, impossible de ne se contenter que de rembourser les marchandises .
Effectivement, une fois qu'on a ciblé la personne, il est facile de visionner les images de video surveillance, qu'ils n'auraient du que garder qu' un mois .
M'enfin garder les image plus d'un mois n'en fait pas une circonstance atténuante pour vous .

Article 311-3

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Et bien évidemment il faut indemniser la victime de son préjudice en sus .

Un conseil , voyez un avocat, avant de prendre la décision de ne pas reconnaître votre entière culpabilité .

Et un psychiatre si la sanction ne vous semble pas assez dissuasive pour ne pas recommencer

Par Jay90400

Merci pour votre réponse .

Maintenant la durée des faits s'étalent de novembre à ce jour

Par respect pour la vie privée ont is la possibilité légale de garder des images au delà de 30 jours et donc de me confondre ?

L'idée est avant tout de rembourser ce que je leur doit sans sourciller et éviter une plainte et un jugement avec interdiction de mettre les pieds dans leur enseigne .

Mais même si à première vue on pourrait me prendre pour une crapule sans valeur , je vous garantie que c'est vraiment une période de folie, dont j'ai tellement honte .

Par jodelariege

bonjour

un juge pourra vous dire que vous avez honte d'avoir été prissinon vous auriez arrêté dès après le premier vol

par ailleurs lisez ci dessous:

<https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/videoprotectionvideosurveillance-combien-de-temps-peuvent-etre-conservees-le-s>

dont : "les images sont extraites et conservées pour la durée de la procédure.."

kang vous a donné la loi...suivez les conseils de consulter un avocat car la somme est assez importante

Par Jay90400

Ma première intention est et reste de reconnaître mon

Entière culpabilité.

Je ne veux pas chercher à nier la réalité des faits.

À la base je souhaite juste rembourser en intégralité la somme due au supermarché et ne plus y remettre les pieds , je me

Suis excusé auprès de l'employé et du directeur, rien n'excuse mon geste répété

Je suis prêt à tout pour éviter un passage au tribunal quitte à payer une somme supérieure à celle due .

Il y'a la honte et évidemment la crainte des suites d'une telle bêtise .

Par kang74

Par reconnaître votre culpabilité, j entends la procédure de reconnaissance de culpabilité, qui permet une condamnation moindre .

Mais une condamnation quand même .

Donc pas simplement que rembourser ce que vous avez volé : ce serait trop simple si le risque de voler n était que de rembourser et de s excuser quand on est pris .

D ou le conseil de voir un avocat puisque ne semblez pas avoir conscience de votre situation.

Par Jay90400

Ok merci pour ces informations

En toute honnêteté je suis inexcusable mais je n'ai tué personne , j'ai fait une très grosse bêtise, je la regrette amèrement

Ce soir les gendarmes après avoir entendu mon récit ainsi que celui du patron du supermarché , m'ont laissé repartir librement en m'expliquant qu'une enquête allait s'ouvrir et que je serai convoqué d'ici qqjours à qqsemaines afin de répondre aux accusations.

Faut il que je prenne un avocat avant ? Et si vous pouvez me dire comment faire , je suis sous un traitement médical qui

n'est pas remboursé pleinement et avec un petit salaire je dois déboursé 500? de médicaments à l'hôpital chaque mois pour pouvoir me soigner .

Y'a t'il une solution?

Je comprends qu ici tout le monde puisse me prendre pour un minable voleur de supermarché (je le suis c'est un fait avéré)

Je veux juste réparer cette énorme erreur de ma part (je ne minimise rien) j'avoue avoir très peur de la prison , je travaille en mairie suis papa depuis qqmois et malgré la maladie, je n'aurai jamais dû faire ça.

Par kang74

Il y a plainte et il y a vol :il est habituel de ne pas finir au commissariat et faire de la préventive pour cela .

Une consultation avec un avocat coute 200e en moyenne : vu qu'en plus vous risquez de perdre votre travail, il serait à mon avis judicieux d'en consulter un .

Mais vous pouvez attendre l'audition ou la convocation si vous le voulez .

On ne peut pa vous conseiller plus ; un avocat peut le faire car il aura accès au dossier, aux arguments etc .

Par jodelariege

bonjour

attention lors de l'audience au tribunal ne dites surtout pas ça , cela jouerait contre vous:

" je suis inexcusable mais je n'ai tué personne ," ne tuer personne n'empêche pas que le vol est puni par la loi. les punitions de la justice sont adaptées aux délits et crimes

vous n'irez pas en prison pour ces vols, elles sont pleines

donc rassurez vous pour cela

en dehors de rembourser le magasin vous aurez certainement une amende en fonction de vos revenus et vous pourrez demander un échéancier si vous ne pouvez payer l'amende entièrement en une fois

ce qui joue aussi contre vous est que vous ayez continué à voler après votre 1° vol car on pourra alors vous reprocher de ne pas avoir eu honte dès le 1° vol mais seulement après avoir été pris: il va falloir trouver une explication devant le juge ou le procureur

Par Jay90400

Merci pour réponse et votre clairvoyance

Je ne sais pas si on peut parler de chose atténuantes mais à l'heure actuelle je suis atteint par une bactérie qui ronge petit à petit mon colon sans que cela soit soignable.

Je ne dors que très peu depuis septembre (qq fois pas du tout) et hormis cette maladie j'ai été diagnostiqué il y'a peu cleptomane compulsif par le psychothérapeute

Encore une fois je suis inexcusable , j'ai honte de ce que j'ai fait (mais même si cela peut censee irréal je ne me rendais pas compte du préjudice financier que j occasionnais au magasin....

J'ai appelé le patron du dit magasin ce magasin , pour encore m'excuser et lui dire que je paierai la note mais si il dépose plainte histoire d'au moins soulager ma conscience .

Il m'a dit qu'il irait en gendarmerie et voir ce qu'il ferait après avoir échangé avec eux .

Par kang74

Donc vous verrez ce qu'il en est .

Si vous payez d'un coup le montant du préjudice (les 5000 et quelques), cela pourrait effectivement l'adoucir .

Mais il n'est pas le seul à décider : si vous avez volé des dizaines de fois, et à chaque fois des produits chers,que potentiellement vous avez revendus, cela m'étonnerait que la kleptomanie ou l'état de santé jouent un grand rôle .

Ce pourquoi il y aura enquête .

Par Jay90400

Effectivement c'est un vol à chaque fois de la même façon mais par excès de compulsions !

Je n'ai rien revendu et tous les produits de valeurs ont été stocké et mis en valeur sans aucune intention de revente ou

même de consommation, j'admiraient cette cave ni plus ni moins

Par contre je pouvais prendre de la charcuterie de la

Viande du café (alors que je ne possède même pas la cafetière en corrélation) ou même des chewing gum alors que je n'aime pas . Mais je le faisais mécaniquement pour assouvir un besoin que je ne peux vraiment pas expliquer .

Je comprendrai aisément qu'on me prenne pour un fou.

Et oui j'ai déjà appelé ma banque pour solliciter un prêt de façon à indemniser le patron du magasin . (au moins j'aurais toujours ça en moins sur la conscience bien que cela n'enlève rien à mes gestes répétés

Par kang74

Je vous conseille de ne pas vous appesantir sur cet argument qui n'en est pas un .

Déjà parce que la kleptomanie n'est pas une maladie et qu'un psychothérapeute ne diagnostique pas .

Et que vous êtes un être humain, à vous de gérer vos pulsions ou ne pas vous mettre en situation de vouloir les assouvir (les vraies caisses, le drive)

Là il y a clairement man?uvre, préméditation et multiples recidives .

Concretement si vous vous trouvez des excuses , on sera dans l'obligation d'être moins conciliant pour vous aider à comprendre par la sanction .

Et je ne suis pas d'accord avec le fait qu'on dise qu'on ne peut pas faire de la prison pour voler en magasin (j'ai des exemples très concrets en ce sens et on n'atteint pas ce genre de sommes): il suffit de regarder les condamnations.

Tapez vol magasin prison + actualité, vous comprendrez un peu mieux votre situation .

Par jodelariege

certes la prison est possible mais lorsqu'on lit les articles d'actualités on note qu'il s'agit souvent d'individus ayant un casier bien chargé (,sous le coup du sursis ,ayant été pris plusieurs fois dans la semaine ou ayant volé un objet de très grand valeur (un violoncelle de + d'un million d'euros).....

la prison avec sursis semble possible ce qui entrainera la case prison au prochain vol

Par kang74

Je vous assure qu'on peut prendre du ferme sans avoir un casier bien chargé, assorti de sursis : la récidive, cela n'est jamais bien excusée .

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de place en prison qu'on n'est pas en prison ;-) et les peines sont souvent aménagées avec le bracelet électronique .

Celà reste du ferme, pour le casier .

Ce pourquoi il vaut mieux que le postant évalue la chose avec un avocat , qui saura, exactement la position à tenir ... et ce qu'il risque .

Par jodelariege

effectivement..

Par Isadore

Bonjour,

Essayez de consulter un psychiatre, car si vous êtes réellement kleptomane il faut absolument vous faire soigner pour ne pas récidiver à nouveau, ce serait calamiteux. La psychothérapie c'est bien pour les petites difficultés personnelles, mais si vous êtes incapable de réprimer des envies de voler des choses inutiles il faut passer au médical.

Déjà il pourra poser un diagnostic et vous dire si à son avis vous souffrez d'un trouble psychique de nature à atténuer votre responsabilité.

Et si vous souffrez réellement de kleptomanie, avoir pris les mesures nécessaires pour vous soigner sera apprécié du juge.

La kleptomanie est un trouble qui se diagnostique très bien et se soigne, notamment par la thérapie comportementale et cognitive qui permet au patient d'apprendre à contrôler ses pulsions.

Il vous faut absolument un vrai diagnostic pour savoir à quoi vous en tenir, mais aussi parce que la "kleptomanie auto-diagnostiquée" est une excuse vue et revue par les policiers et les procureurs, comme les crises d'amnésies opportunes (autrement dit : sans diagnostic médical, ça ne prendra pas).